

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

# À Dieppe, une séance de travail de l'Assemblée nationale sur l'inclusion des élèves handicapés - Société

5-7 minutes

---

*«La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi handicap, est admise par tous, mais son application laisse à désirer, s'insurge **Sébastien Jumel**, député de la 6e circonscription de Seine-Maritime. Lors de la dernière rentrée scolaire, les manifestations populaires à travers la France ont mis en avant l'énorme problème, - toujours pas résolu -, de la prise en charge des enfants et adolescents handicapés dans les établissements scolaires. Cela regroupe toutes les formes de handicaps, physiques et psychologiques et l'ensemble des écoles de la maternelle à l'université. »*

Pour remédier à cet épineux problème, le député du groupe Gauche démocrate et républicaine a proposé la création d'une commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés.

Il a décidé de décentraliser l'audition des différents acteurs concernés par la prise en charge de ces enfants et adolescents, le lundi 6 mai à la sous-préfecture de Dieppe, à

partir de 10 h 15. La journée se clôturera à 18 h, par un débat public et ouvert à tous, cette fois, dans la salle des Congrès, face au casino.

## **Chaque cas est une histoire particulière**

*« J'ai tenu à rencontrer les organismes, les associations, les corps enseignant, les parents sur le terrain au plus près de la population et non dans les bureaux de l'Assemblée nationale, poursuit l'élu dieppois. Les manifestations, que j'ai soutenues, à l'automne dernier, ont montré les difficultés et les disparités dans la prise en charge de ce public. Certains enfants ne disposaient plus d'auxiliaires de vie scolaire, les fameux AVS, pour les accompagner à l'école et, de fait, ce personnel AVS se retrouvait en situation de précarité. »*

Sébastien Jumel poursuit : *« Nous avons juste mis le doigt sur les difficultés à appliquer une loi consensuelle, votée voici 14 ans. Depuis, les choses ont bougé. Avec mon groupe et une trentaine de députés de toutes opinions politiques confondues, nous avons pu élaborer le protocole pour la création de cette commission d'enquête. »*

Sous la présidence de Jacqueline Dubois, députée de la majorité LERM de la 4e circonscription de Dordogne, Sébastien Jumel est le porte-parole de cette commission. Il est accompagné dans sa tâche par Hervé Basire, ancien professeur à Dieppe.

Celui-ci explique sa mission : *« Je suis le consultant dans cette commission et j'apporte au député mon expérience d'ancien professeur et des difficultés que j'ai pu rencontrer*

*dans ma carrière. Pour chaque parent devant inscrire un enfant handicapé à l'école, c'est un vrai parcours du combattant. Les cas sont très différents selon les élèves. On ne traite de la même façon un jeune malvoyant et un enfant souffrant d'autisme. »*

La mise en place de cette commission d'enquête a été motivée également par son intérêt général.

*« Après les grèves, les réactions ont été nombreuses sur les réseaux sociaux avec près de 700 000 vues sur le sujet, continue Sébastien Jumel. Les cas rencontrés sur Dieppe et sa région sont généralement les mêmes que dans toute la France. »*

Pratique

## **Déjà quelques pistes**

**Le député Sébastien Jumel a travaillé sur ce dossier depuis le mois de janvier 2019 et la proposition de résolution a été déposée le 12 mars.**

**Il espère rendre sa copie à la mi-juillet afin, justement, de mettre en application les premières prérogatives dès la rentrée prochaine.**

**« Il faut d'ores et déjà sensibiliser sur l'accueil et la prise en charge des enfants handicapés dès la formation initiale et continue des enseignants.**

**Il faut aussi réduire les délais de chaque dossier qui sont beaucoup trop longs. »**

**Une longue journée en deux temps**

**Ce lundi 6 mai, la journée consacrée à l'inclusion des enfants handicapés dans les établissements scolaires va se dérouler en deux parties.**

Elle commence à la sous-préfecture de Dieppe avec la rencontre entre les parlementaires et les différents représentants des associations, du corps enseignant et d'autres acteurs concernés par ce problème. *« Les débats sont ouverts au public, mais ils sont filmés et enregistrés, souligne le député Sébastien Jumel. C'est une prise de contact avec ces partenaires qui vont exposer les aspects de la prise en charge de ces jeunes dans les écoles, lycées et universités. »*

Dès 10 h 15, les représentants vont se succéder. Le premier à se présenter en audition est Jean-François Butel, inspecteur à l'Education nationale.

Ensuite, les enseignants « référents handicap » dans les différents établissements scolaires de Dieppe et de sa région, vont être auditionnés. S'exprimeront également lors de cette séance, les parents d'élèves et les responsables de l'Association des parents et amis de personnes en situation de handicap (APEI) de Dieppe, du groupe de parole des parents d'enfants DYS (dyslexiques, dyspraxiques, dysgraphiques), et la présidente des familles d'enfants extraordinaires. La journée se clôturera à 18 h par un débat ouvert à tous dans la salle des Congrès de Dieppe. Chacun pourra y poser des questions.

*« J'en profite aussi pour dire qu'il m'apparaît inconcevable de ne pas limiter le nombre d'élèves par classe, termine Sébastien Jumel. Accompagner un enfant en situation de*

*handicap demande du temps et de l'énergie pour son  
intégration et sa possibilité de suivre une scolarité normale. »*